

Conseil communal du 20 décembre 2013

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2013

2. Fabrique d'église de Néchin – budget 2014 – avis

L'assemblée est invitée à émettre un avis au sujet du budget 2014 présenté par la fabrique d'église de Néchin, dont les résultats sont les suivants :

Budget 2013 :

Recettes budgétisées 2013 : 27.593,87 €
Dépenses budgétisées 2013 : 27.593,87 €
Part communale : 12.155,22 €

Budget 2014 :

Recettes budgétisées 2014 : 34.772,49 €
Dépenses budgétisées 2014 : 34.772,49 €
Part communale : 21.817,40 €

Variation de la part communale :

La forte augmentation de la part communale s'explique principalement par l'augmentation des trois postes suivants :

- Art. 5 Eclairage : 2.400,00 €;
- Art. 51 Déficit du compte de l'année 2012 : 1.896,31 €;
- Art. 52 Déficit présumé de l'exercice courant 2013 : 5.268,27 €

Les articles 51 et 52 font suite aux modifications du Conseil Provincial.

3. A.S.B.L. Crèche communale "Le Petit Poucet" – modification des statuts – désignation des représentants communaux suite aux élections communales du 14 octobre 2012

Considérant que suite aux élections du 14 octobre 2012, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants communaux à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. « Crèche Communale Estaimpuis Le Petit Poucet », ainsi que de modifier les statuts suivant les articles L1234-1 à 1234-6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Conseil se propose :

- d'arrêter les statuts tels que modifiés de l'association sans but lucratif « Crèche Communale Estaimpuis Le Petit Poucet » constituée conformément à la loi du 27 juin 1921, modifiée et adaptée par la loi du 2 mai 2002 et au Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;
- de désigner les personnes suivantes au poste de membre de l'assemblée générale :
 - M. Daniel SENESAEL (P.S.-L.B.)
 - M. Christian HOLLEMAERT (P.S.-L.B.)
 - Mme Chantal DELANGRE (P.S.-L.B.)
 - Mme Chantal BEYLS (P.S.-L.B.)
 - Mme Edithe PUTMAN (P.S.-L.B.)
 - Mme Anne-Noëlle VERVAET (P.S.-L.B.)
 - Mme Annie BLOMME (P.S.-L.B.)
 - Mme Michèle CHRISTIAENS-DUPONT (P.S.-L.B.)
 - M. Michel HAUTION (P.S.-L.B.)
 - M. Jacques HUBAUT (P.S.-L.B.)
 - Mme Evelyne VERSCHUEREN (I.C.)
 - Mme Catherine ECHEVIN (ECOLO)

4. Intercommunale I.E.G. – assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2013

a. Désignation des cinq délégué(e)s communaux

En vue de représenter la commune d'Estaimpuis à l'assemblée générale en séance ordinaire de l'intercommunale I.E.G. qui se tiendra le lundi 30 décembre 2013, à l'Hôtel de Ville de Mouscron, le Conseil est invité à désigner :

- Mme Angélique DEBRUYNE (P.S.-L.B.)
- M. Jean-Michel NOTTEBAERT (P.S.-L.B.)
- M. Joël SCHELBAACH (P.S.-L.B.)
- M. Christian LECLERCQ (P.S.-L.B.)
- Mme Isabelle MARQUETTE (P.S.-L.B.)

b. Approbation du point inscrit à l'ordre du jour

Dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2013 de l'intercommunale I.E.G., il est proposé au Conseil :

- ♦ d'approuver le point suivant porté à l'ordre du jour :
 approbation du plan stratégique exercices 2014–2016
- ♦ de charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil
- ♦ de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération

5. Régie communale autonome du Domaine de Bourgogne :

a. Comptes 2008 à 2012 inclus – approbation

L'assemblée est invitée à approuver les comptes annuels de la Régie communale autonome du Domaine de Bourgogne pour les exercices clôturés au 31.12.2008, 31.12.2009, 31.12.2010, 31.12.2011 et 31.12.2012.

b. Rapport de clôture des comptes 2013 – proposition de dissolution – désignation d'un liquidateur – décision

Suite à la décision ci-dessus, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la situation intermédiaire de clôture au 30 septembre 2013 en vue de la liquidation de la Régie communale autonome du Domaine de Bourgogne;
- de dissoudre la Régie communale autonome du Domaine de Bourgogne à la date du 31 décembre 2013;
- de reprendre à charge du budget communal l'actif et le passif de ladite Régie.

6. Arrêtés du Bourgmestre – ratification

Il est proposé au Conseil de ratifier les arrêtés pris par M. le Bourgmestre en date du :

- 18 novembre 2013 autorisant et réglementant le placement d'un conteneur le long de la voie publique. A partir du 28 novembre à 7 h jusqu'au 4 décembre 2013 inclus à 20 h, un conteneur sera placé face à l'immeuble situé à la rue des Peupliers, face au n° 23 à Evregnies. La signalisation requise conforme au règlement général sur la police de la circulation routière est placée de façon réglementaire, aux endroits adéquats, par les soins et aux frais du requérant.
- 26 novembre 2013 qui autorise et réglemente le placement d'un conteneur le long de la voie publique. A partir du 29 novembre à 7 h jusqu'au 13 décembre 2013 inclus à 20 h, un conteneur sera placé face à l'immeuble situé à la rue du Calvaire, face au n° 12 à Leers-Nord. La signalisation requise conforme au règlement général sur la police de la circulation routière est placée de façon réglementaire, aux endroits adéquats, par les soins et aux frais du requérant.
- 25 novembre 2013 réglementant le stationnement en vue de travaux de rénovation d'une façade à Estaimpuis (prolongation). Du 25 novembre au 6 décembre 2013, le stationnement sera interdit à hauteur du numéro 7 au boulevard des Léopold III à Estaimpuis. Cet endroit sera signalé par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs de travaux dès la fin du chantier.

- 27 novembre 2013 qui autorise et réglemente le placement d'un conteneur le long de la voie publique. A partir du 6 décembre à 7 h jusqu'au 9 décembre 2013 inclus à 20 h, un conteneur sera placé face à l'immeuble situé rue des Combattants 2b à Néchin. La signalisation requise conforme au règlement général sur la police de la circulation routière est placée de façon réglementaire, aux endroits adéquats, par les soins et aux frais du requérant.
- 5 décembre 2013, réglementant la circulation et le stationnement en vue du remplacement d'une partie du collecteur vers la station de pompage à Estaimpuis. Du 9 au 13 décembre 2013, la circulation sera perturbée dans la rue de Wattrelos et le stationnement interdit côté des travaux. Cet endroit sera signalé par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs de travaux dès la fin du chantier.
- 6 décembre 2013 qui réglemente le stationnement en vue de travaux de rénovation d'une façade à Estaimpuis (prolongation). Du 9 au 13 décembre 2013, le stationnement sera interdit à hauteur du numéro 7 au boulevard des Léopold III à Estaimpuis. Cet endroit sera signalé par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs de travaux dès la fin du chantier.
- 9 décembre 2013 autorisant et réglementant le placement d'un conteneur le long de la voie publique. A partir du 16 décembre à 7 h jusqu'au 20 décembre 2013 inclus à 20 h, un conteneur sera placé face à l'immeuble situé à la rue du Rieu face au n° 101 à Leers-Nord. La signalisation requise conforme au règlement général sur la police de la circulation routière est placée de façon réglementaire, aux endroits adéquats, par les soins et aux frais du requérant.
- 9 décembre 2013, qui réglemente la circulation et le stationnement en vue de la livraison de matériaux à Estaimbourg. Du 12 au 17 décembre 2013, la circulation sera perturbée et limitée à 30 km/h et le stationnement interdit dans la rue des Aulnes, à hauteur du n° 31. Cet endroit sera signalé par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs de travaux dès la fin du chantier.

H U I S C L O S

7. Personnel enseignant – démission – admission à la pension

8. Personnel enseignant – ratification délibérations du Collège

Bonne séance !

Daniel SENESAEL
Député – Bourgmestre